

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020

# 36

### **FINANCES - BUDGET : I - Budget Principal - Décision modificative pour l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complété du budget supplémentaire (BS).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal. La Décision modificative des Budgets Annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

### **I. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 272 M€ au titre du seul budget principal.

Pour rappel ce budget intégrait, au moment du vote, les impacts connus de la pandémie et de l'annulation de manifestations majeures, comme le Festival, à la fois sur le niveau de recettes escomptées en raison de la baisse d'activités sur le territoire mais aussi en matière de dépenses de fonctionnement des activités propres de la Ville et de dépenses exceptionnelles réalisées pour protéger les agents municipaux et la population avignonnaise

Malgré tout, la crise sanitaire se poursuit et continue de grever toujours un peu plus le budget de la Ville. Cette Décision Modificative est ainsi l'occasion de prendre en compte cette situation inédite pour notre collectivité en ajustant les demandes budgétaires.

Ainsi, en comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 7 M€ doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 279 M€ en dépenses et en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits du Budget Principal détaillés ci-après.

## **Les dépenses**

### **1) La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont proposées en augmentation de 4 726 431,45€, hors opérations d'ordre (Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » pour – 3 018 574,45 € et chapitre 042 pour 500 000,00 €). Elles sont détaillées ainsi :

- + 983 242,45 € sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Elles concernent notamment toutes les dépenses complémentaires engendrées par l'épidémie du COVID19. Il peut être cité les achats permettant de faciliter l'application des gestes barrières par les agents de la Ville ou dans les lieux d'accueils du public pour 400 K€ (masque, gant, gel hydrologique, équipement de protection individuel pour les écoles...) ou encore le surcoût des frais de nettoyage des locaux pour 114 K€, soit environ 514 K€ de dépenses COVID19.

Les ajustements des dépenses relatives aux taxes foncières et à la redevance spéciale du Grand Avignon impactent également le budget pour près de 200 K€.

Enfin des crédits s'avèrent nécessaires pour prendre en compte la piétonisation des événements visant à soutenir le commerce et dynamiser le centre-ville (70 K€) ou encore la dépose du mât incendié sur le terrain d'honneur du Parc des Sports (90 K€). Sur ce dernier point une recette devrait être enregistrée au titre de l'indemnisation assurancielle demandée par la Ville.

- + 2 750 000,00 € sur le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

L'impact de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur le plan des charges de personnel est bien supérieur aux anticipations (y compris les plus pessimistes).

Les économies sur les départs de la collectivité (retraite, mobilités externes, disponibilités) sont en moyenne de 2M€/an sur le mandat précédent. Elles étaient évaluées à 2.2M€ pour l'année 2020 après une année 2019 relativement faible.

Pour 2020, elles seront d'environ 850K€, ce qui fait un différentiel de 1.35M€ par rapport aux prévisions initiales. Il est à noter que ces départs ont été différés par les agents et seront donc normalement comptabilisés sur l'exercice 2021.

Les très nombreuses absences d'agents durant cette période ont par ailleurs du être compensées par des recrutements de renforts temporaires. C'est le cas notamment dans les écoles, les centres de vacances et de loisirs, les équipements culturels et sportifs, et plus largement sur tous les services concernés par un accueil du public. Ces dépenses supplémentaires sont estimées à 600K€ sur la période.

Par ailleurs, l'ouverture de centres de loisirs complémentaires et le renforcement des activités estivales pour soutenir les populations les plus fragilisées a eu un coût estimé à 300K€.

Une prime COVID a par ailleurs été versée aux agents placés en première ligne du dispositif mis en place par la commune pour maintenir le service public. Il s'agit notamment des agents de la propreté urbaine, de la police, ou encore les agents positionnés dans les écoles pour encadrer les enfants de soignants. Le coût de cette prime est estimée à 200K€

Enfin, compte tenu des incertitudes liées à la fin de l'année et à la nécessité croissante de remplacer des agents absents dans les écoles, une inscription budgétaire complémentaire de 300K€ est demandée. Ces crédits ne seront pas consommés s'il n'y a pas de nouvelle dégradation de la crise sanitaire.

- + 803 551,00 € sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Majoritairement, il s'agit de l'augmentation des subventions d'équilibre aux Budgets Annexes dont les activités sont également touchées par la crise actuelle. Par conséquent, il est proposé de compléter les inscriptions à hauteur de + 195 K€ sur les Locations Commerciales, + 242 K€ sur la Restauration Scolaire et + 286 K€ sur les Activités Aquatiques (Voir détail dans les délibérations des budgets annexes).

Enfin, il convient de financer la poursuite de l'action « corbeilles solidaires » jusqu'à la fin de l'année avec également la mise en œuvre de la convention avec le supermarché solidaire associatif pour un total de 60 K€. Une inscription de 42K€ en recettes est liée à cette dépense.

- + 25 000,00 € sur le chapitre 66 « Charges financières ». Ce léger complément permettra d'ajuster le remboursement des intérêts d'emprunts à taux variable auprès des établissements bancaires (échéances 2020/enveloppe globale 4.1M€).
- + 164 638,00 € sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». La délibération n°24 du 17/07/2020 a permis d'adopter la convention de groupement de commandes pour l'achat de masques avec le Grand Avignon et d'approuver le financement par l'Etat à hauteur de 50 % du coût.

Etant donné les 163 960 masques financés par le Grand Avignon, la part prise en charge par l'Etat et encaissée directement par la Ville (inscription à la présente DM sur le chapitre 77) doit être reversée au GA pour un montant de 164 K€.

## **2) La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement supplémentaires sont proposées pour un total de 3 354 376,00 € avec notamment l'évolution des autorisations de programme.

La gestion en autorisation de programme (AP) permet une retranscription budgétaire du PPI et de son exécution. Lors du Budget Primitif, voté au Conseil Municipal du 17 juillet 2020, le volume des AP a été arrêté à la somme de 161 404 003,04 € pour la période 2016-2020.

Concernant les crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2020, ils ont fait l'objet d'une inscription de 59 876 735,10 €.

A cette Décision Modificative, il est proposé une inscription complémentaire de 3 550 029,00 € sur 2020 soit un total porté à 63 426 764,10 €. Sur la période 2016-2020, le montant atteint ainsi 164 954 032,04 €.

Ces nouvelles inscriptions sont réalisées en fonction du degré de maturité des projets et rendues nécessaires dans le cadre d'une comptabilité d'engagement.

Il peut être cité les investissements concernant le plan vélo (700 K€), la réhabilitation de la brasserie de la plaine des sports (700 K€), les aménagements cyclables à Réalpanier (396 K€), la remise en état du Parc des Sports (350 K€) ou encore la poursuite de la sécurisation des abords des écoles (100 K€).

Cette évolution est retracée dans l'annexe 2.

Enfin, il est inscrit 1,5 M€ au titre des opérations d'ordre permettant l'étalement des charges de fonctionnement exceptionnelles directement liées à la crise sanitaire (circulaire n°TERB2020217C du 24/08/2020). La contrepartie de cette opération budgétaire se retrouve en recette de fonctionnement.

### **A. Les recettes**

#### **1) La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, hors opérations d'ordre pour 1,5 M€, sont proposées pour un total de 707 857,00 €.

Elles concernent :

- + 42 157,00 € sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et vente diverses » qui enregistre les recettes relatives aux corbeilles solidaires.
- + 255 000,00 € sur le chapitre 74 « Dotations et participations » au titre de la Cité Educative financée par le Ministère de l'Education Nationale.
- + 410 700 € sur le chapitre « Produits exceptionnels » afférents à la prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 % du coût des masques achetés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020. Ce montant intègre la part à reverser au Grand Avignon pour 164 K€ dans le cadre du groupement de commande actée par la délibération n°24 du 17/07/2020.

## 2) La section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré globalement par la baisse du virement de la section de fonctionnement à hauteur de – 3 018 574,45 € (chapitre 021), par le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 500 K€ et une inscription complémentaire sur le chapitre 16 des « emprunts et dettes assimilées » pour 7 312 950,45 €.

Il est également à noter l'inscription d'une subvention à hauteur de 60 000,00 € dans le cadre de l'acquisition du Bus France Service.

L'ensemble des propositions présentées aux points A et B est retracé en annexe 1.

### **Vu le code général des collectivités territoriales**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

### **Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration Générale, Finances et Personnel

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Principal, la somme de 7 062 233,00 € en recettes et en dépenses.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

**Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.**

**PARVENU A LA PREFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2020**

**AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020**

**37**

**FINANCES - BUDGET : II - Budget Annexe de la Chambre Funéraire - Décision modificative pour l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

**II. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses de 143 286,00 € et en recettes de 353 300,08 € au titre du Budget Annexe de la Chambre Funéraire

En comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 17 000,00 € doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 160 286,00 € en dépenses et 370 300,08 € en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits détaillés ci-après.

Pour **la section de fonctionnement**, il est proposé :

- En **recettes**, la somme de 17 000,00 € relatives aux prestations de services, aux frais d'admission, de conservation des corps et autres frais annexes ;
- En **dépenses**, d'inscrire également 17 000,00 € sur le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés comptabilisant l'ensemble des agents œuvrant sur la Chambre Funéraire.

Ces propositions sont retracées en annexe 3.

**Vu le code général des collectivités territoriales**  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Administration Générale, Finances et Personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire, la somme de 17 000,00 € en recettes et en dépenses.
- **Autorise** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme RIGault, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOuARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

**PARVENU A LA PREFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2020**

**AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020**

**38**

**FINANCES - BUDGET : III - Budget Annexe des Locations Commerciales -  
Décision modificative pour l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe des Locations Commerciales.

**III. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total de 1 272 222,57 € en dépenses et en recettes au titre du Budget Annexe des Locations Commerciales.

En comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 75 000,00 € doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 1 347 222,57 € en dépenses et en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits détaillés ci-après.

- En **recettes de fonctionnement**, il est proposé d'inscrire la somme de 75 000,00 € selon la répartition suivante :
  - o – 120 000,00 € sur le Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses ». En cette période de crise sanitaire, les exonérations de redevances consenties sur 2020 engendrent une perte de recettes sur les Halles Centrales ;
  - o + 195 000,00 € sur le Chapitre 74 « Dotations, Subventions et participations » correspondant à l'augmentation de la subvention d'équilibre du Budget Principal.



- En **dépenses de fonctionnement**, d'inscrire également 75 000,00 € :
  - o + 20 000,00 € sur le chapitre 011, charges à caractère général afin d'abonder le poste électricité ;
  - o + 55 000,00 € sur le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés permettant des renforts humains dans le cadre du COVID19 (Sécurité, etc.).

Ces propositions sont retracées en annexe 4.

**Vu le code général des collectivités territoriales**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration Générale, Finances et Personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe des Locations Commerciales, la somme de 75 000,00 € en recettes et en dépenses,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

**Ont voté contre : Mme RIGault, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOuARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.**

**PARVENU A LA PREFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2020**

**AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020**

**39**

**FINANCES - BUDGET : IV - Budget Annexe du Crématorium - Décision modificative pour l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe du Crématorium.

**IV. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total de 777 008,80 € en dépenses et 1 473 462,93 € en recettes au titre du Budget Annexe du Crématorium.

En comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 80 000,00 € doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 857 008,80 € en dépenses et 1 553 462,93 € en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits détaillés ci-après.

**A. Les recettes**

Pour les **recettes de fonctionnement**, il est proposé une inscription complémentaire de 40 000 € concernant les prestations de services et des produits perçus auprès des usagers.

De son côté, la **section d'investissement** est constituée exclusivement du virement de la section de fonctionnement (40 000,00 €, chapitre 021).

**B. Les dépenses**

Les **dépenses de fonctionnement** sont composées du virement à la section d'investissement pour 40 000,00 € sur le chapitre 023.

En **dépenses d'investissement**, il est proposé d'inscrire la somme de 40 000,00 € sur le chapitre 23 « Immobilisations en-cours » afin de remplacer la chaudière, refroidisseur de fumée.

Ces propositions sont retracées en annexe 5.

**Vu le code général des collectivités territoriales**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration Générale, Finances et Personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe du Crématorium, la somme de 80 000,00 € en recettes et en dépenses,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme RIGULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

<b>PARVENU A LA PREFECTURE LE 26 OCTOBRE 2020</b>
---

<b>AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020</b>
-----------------------------------

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020**

**40**

**FINANCES - BUDGET : V - Budget Annexe de la Restauration Scolaire -  
Décision modificative pour l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

**V. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total de 3 940 296,95 € en dépenses et en recettes au titre du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

En comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 142 100,00 € doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 4 082 396,95 € en dépenses et en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits détaillés ci-après.

Pour **la section de fonctionnement**, il est proposé en **recettes** la somme de 142 100,00 €, principalement issue de l'augmentation de la subvention du Budget Principal.

D'une part, consécutif à l'ajustement à la baisse sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » qui fait suite à la perte de recettes constatée entre mars et juin (COVID19, confinement) mais également aux incertitudes de fréquentation des cantines de septembre à décembre 2020 (- 100 000,00 €).

D'autre part, sur le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » qui comprend l'inscription complémentaire à la hausse d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal pour 242 100,00 € soit un total porté en 2020 à 1,3 M€.

**En dépenses**, concernant le chapitre 012, il doit faire l'objet d'un abondement à hauteur de 140 000,00 € lié principalement à la revalorisation triennale des contrats des agents de la cuisine centrale et de la prise en compte du RIFSEEP en année pleine.

Sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », 2 100,00 € sont destinés au fonctionnement des services relatif aux frais de transaction des paiements en ligne.

**Pour les recettes de la section d'investissement**, il est rappelé qu'une subvention d'investissement a été inscrite au BP 2020 pour un montant de 245 K€. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention ne peut être versée que si elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée.

A ce titre, il est proposé qu'une subvention d'équipement soit versée par le Budget Principal pour un montant de 90 000,00 € correspondant aux travaux de réfection de la toiture de la cuisine centrale réalisés à hauteur de 90 382,94 € en 2020.

Ces propositions sont retracées en annexe 6.

#### **Vu le code général des collectivités territoriales**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

#### **Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration Générale, Finances et Personnel

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 142 100,00 € en recettes et en dépenses,

- **ADOpte** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Restauration Scolaire pour 90 000,00 €. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : Travaux de réfection de la toiture de la cuisine centrale (coût total en 2020 de 90 382,94 €).

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

**Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.**

**PARVENU A LA PREFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2020**

**AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020**

**41**

**FINANCES - BUDGET : VI - Budget Annexe des Activités aquatiques - Décision modificative sur l'exercice 2020.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

**VI. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES**

Lors de la séance du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total de 13 560 810,42 € en dépenses et en recettes au titre du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

En comparaison, tous mouvements budgétaires confondus, cette DM de 366 000,00 € doit permettre de porter l'inscription des crédits à un total de 13 926 810,42 € en dépenses et en recettes.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits détaillés ci-après.

**A. Les recettes**

En **recettes de fonctionnement**, il est proposé d'inscrire la somme de 86 000,00 € selon la répartition suivante :

- – 200 000,00 € sur le Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses ». Avec la fermeture des établissements sportifs pendant la crise sanitaire, les recettes relatives aux entrées des piscines et du Stade Nautique sont durement touchées avec une perte estimée de près de 200 K€ ;
- + 286 000,00 € sur le Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspondant à l'augmentation de la subvention d'équilibre du Budget Principal.

Sur la **section d'investissement** (hors virement de la section de fonctionnement), il s'agit d'une régularisation comptable (250 K€ en recettes et dépenses sur le chapitre 13) afin d'inscrire la subvention d'équilibre d'investissement versée par le Budget Principal en 2019 sur la nature comptable adéquate.

## **B. Les dépenses**

Les **dépenses de fonctionnement** d'un total de 86 000,00 € sont composées de 15 000,00 € sur le chapitre 011 « Charge à caractère général » afin de souscrire la maintenance du logiciel permettant la gestion de la billetterie et du contrôle d'accès, de 41 000,00 € au titre des charges financières (chapitre 66) ainsi que du virement à la section d'investissement pour 30 000,00 € (chapitre 023).

Pour les **dépenses d'investissement**, des travaux sur les vannes de stripage à la piscine Stuart Mill nécessitent l'inscription de 30 000,00 €.

Comme en recettes, 250 K€ sont également inscrits sur le chapitre 13.

Ces propositions sont retracées en annexe 7.

### **Vu le code général des collectivités territoriales**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

### **Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration Générale, Finances et Personnel

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative 2020, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques, la somme de 366 000,00 € en recettes et en dépenses,
- **Autorise** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme RIGault, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOuARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. CERVANTES, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

PARVENU A LA PREFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2020

AFFICHE LE 16 OCTOBRE 2020